

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
**PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION**

DELIBERATION DU CONSEIL D'AGGLOMERATION

L'an deux mille vingt-trois et le six du mois d'avril à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le trente du mois de mars 2023, s'est réuni à la salle des fêtes de Peyruis, sous la présidence de Madame Patricia GRANET BRUNELLO, Présidente

Année 2023
Séance du 6 avril 2023

N° 37

**Objet : Modification des
modalités d'adhésion au Réseau
Compost Citoyen Provence-
Alpes-Côte d'azur**

Est nommé secrétaire de séance : Gilbert REINAUDO

Etaient présents :

ACCIAI Bruno, ARENA Antoine, AUDRAN Michel, BAILLE Denis, BENOIT Gérard, BLANC Michel, BONDIL Marc (jusqu'au rapport n° 10), BOYER Christian, CAZERES Benoit (à partir du rapport n°4), CHABAL CALVI Nadia, CHABALIER Sandrine, CHALVET Gilles (du rapport n° 2 au n° 30), COCHET Brigitte, COMTE Jean Paul, COSSERAT Sandrine, DECROIX Hugo, DEORSOLA Jean Paul, DE SOUZA Benoit (du rapport n° 2 au n° 30), ESCLAPEZ Nathalie, ESTIENNE Claude, EYMARD Max, FIAERT Claude, FIGUIERE Marie José, FONTAINE Sonia, GONCALVES Gilles, GRANET-BRUNELLO Patricia, HONNORAT Michèle (du rapport n° 2 au n° 30), JOUVES Marc, KUHN Francis, MULLER Emmanuel, OBELISCO Francine, PAUL Gérard, PEREIRA Georges, POURCEL Simone, REINAUDO Gilbert, SANCHEZ Pierre Bernard, SAGNIEZ Simone, SOLTANI Boulares, TEYSSIER Bernard, TEYSSIER Eliane, TOUSSAINT Carole, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, ZANARTU HAYER Italo

Etaient suppléés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à MENS Jacques
BALIQUE François a donné pouvoir à BAYLE Roland
COUTON Marie Rose a donné pouvoir à MANENT Michel
ISOARD Christian a donné pouvoir à ISOARD Sandrine
PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
SEVENIER Jean a donné pouvoir à RUGGERI Laetia

Etaient représentés :

ARBOUX-TROMEL Corinne a donné pouvoir à PEREIRA Georges
AUZET Guy a donné pouvoir à CAZERES Benoit (à partir du rapport n°4)
BARDIN Chantal a donné pouvoir à ZANARTU HAYER Italo
BELMONTE Sylvie a donné pouvoir à VIVOS Patrick
MAGAUD Marie José a donné pouvoir à REINAUDO Gilbert
MOULARD Damien, a donné pouvoir à TEYSSIER Eliane
OGGERO BAKRI Céline a donné pouvoir à GRANET-BRUNELLO Patricia
PAIRE Marie Claude a donné pouvoir à HONNORAT Michèle (du rapport n° 2 au n° 30)
PARIS Mireille a donné pouvoir à CHABALIER Sandrine
PIERI Bernard a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
THIEBLEMONT Martine a donné pouvoir à SOLTANI Boulares
UGHETTO Wendy a donné pouvoir à VILLARD René
VOLLAIRE Nadine a donné pouvoir à KUHN Francis

Etaient excusés :

BASSET Françoise
BERTRAND Philippe
BOGHOSSIAN Alex
BOURJAC Jean Marie

FLORES Sylvain
GRAVIERE Remy
LAQUET Laura
PAUL Gilles

PELESTOR Michel
PRIMITERRA Geneviève
PROUST Brigitte
REBOUL Childéric

RICHAUD Véronique
RISSO Gilbert
SAVORNIN Béatrice
URQUIZAR Danièle

Le quorum est atteint.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

Monsieur VILLARD René, rapporteur, expose ce qui suit :

Vu l'article L.5216-5-I al.7 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu les articles L.541-1, L. 541-15-1 et R514-41-19 et suivants du Code de l'Environnement ;
Vu la loi N°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, modifiant l'article L. 541-1 du Code de l'Environnement ;
Vu la délibération n°19-350 du 26 juin 2019 du Conseil Régional approuvant le projet de Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) après consultation et enquête publique ;
Vu l'arrêté préfectoral du 15 octobre 2019 portant approbation du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur intégrant le volet « Prévention et gestion des déchets et économie circulaire » ;
Vu la délibération n° 49 du 30 juin 2021 de Provence Alpes Agglomération d'engagement dans le Contrat d'Objectifs Régional « prévention, tri des déchets et économie circulaire » ;
Vu l'avis favorable de la Commission Environnement en date du 6 juillet 2022 ;
Vu la délibération n°30 du Conseil communautaire datant du 6 Octobre 2022 portant sur l'approbation de l'adhésion au Réseau Compost Citoyen Provence-Alpes-Côte d'Azur.

Par délibération n°30 en date du 6 octobre 2022, le Conseil d'agglomération actait le versement de la cotisation pour l'année 2022 afin d'adhérer au Réseau Compost Citoyen PACA.

Adhérer à un réseau régional de prévention des déchets fait partie des engagements pris, en juin 2021 par la communauté d'agglomération, dans l'axe 3 du Contrat d'Objectifs Régional « prévention, tri des déchets et économie circulaire ».

Le réseau régional Compost Citoyen PACA propose notamment des journées de formation et des rencontres techniques qui permettront aux agents de la collectivité de monter en compétences, de bénéficier de retours d'expérience et de rencontrer leurs homologues d'autres territoires.

Pour rappel, ce réseau a pour objet de promouvoir la gestion citoyenne et de proximité des biodéchets dans une logique d'économie circulaire. Les biodéchets sont un gisement à fort enjeux, identifié comme prioritaire pour l'agglomération et cette adhésion fait partie des engagements pris, en juin 2021 par la communauté d'agglomération, dans l'axe 3 du Contrat d'Objectifs Régional « prévention, tri des déchets et économie circulaire ».

Cependant, en raison d'un retard sur le projet tri à la source des biodéchets, l'adhésion n'a pu être réalisée en 2022 et se réalisera pour l'année 2023. L'adhésion se fera sur plusieurs années consécutives afin de fiabiliser la gestion des biodéchets. Pour information, le montant de la cotisation de l'année en cours est estimé à 300€.

Il vous est demandé :

D'approuver l'adhésion 2023 et les années suivantes de la communauté d'agglomération à l'association Réseau Compost Citoyen PACA.

De dire que le montant de la cotisation sera prévu au budget 2023 et suivants.

D'autoriser Madame la Présidente ou son représentant à signer tous les documents et engager toutes les démarches afférentes à cette décision.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION
Après en avoir délibéré et procédé au vote
Approuve les propositions présentées
A l'unanimité
Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme

La Présidente,



Patricia GRANET-BRUNELLO



Le secrétaire de séance,

Gilbert REINAUDO



PUBLIE LE : **17 AVR. 2023**

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

REÇU EN PREFECTURE

le 17/04/2023

Application agréée E-legalite.com

99_DE-004-200067437-20230406-37_06042023